



Direction de la Population  
Service Secrétariat Général  
N/Réf. : CR23D14130

Chanteloup, le 11 Décembre 2014

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 10 décembre à 20h, le Conseil municipal de Chanteloup-Les-Vignes, légalement convoqué le 4 décembre, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

**Etaient présents**: M. GAILLARD, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, Mme VIMEUX, M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme KHARJA-TEHHOUNE, Maires – Adjoints,

Mme ROSSI, M. CAMARA, Mme BELHADJ-ADDA, Mme BOURGEOIS, M. GOURVENEC, M. BRENOT, Mme CHARRIER, M. NGUYÊN, Mme CREPPY, Mme DESNOYERS, M. BAUFFE, Mme FRATKIN-LARGE, Mme BIZET, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** :

Mme FIGUIERE	(Procuration à M.BRENOT)
M. DUBOIS	(Procuration à M. GOURVENEC)
M.NOURINE	(Procuration à Mme ABLOUH)
M.GUILLARD	(Procuration à M. BOUCHELLA)
Mme LITI	(Procuration à M. GAILLARD)
M. ABDELBAHRI	(Procuration à M.BAUFFE)

**Absents** : Mme DUFFAUT, M.LIAOUI

1. Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

2. M. LONGEAULT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

3. Approuve, à la majorité (5 contre, 1 Abstention), le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2014.

4. Prend connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

5. Fixe, à l'unanimité, l'affermage des halles et du marché de détail communal – Tarification 2015

6. Fixe, à l'unanimité, la répartition de la contribution au SIDEC pour 2015 à 3 511 euros en part budgétisée et 4 255 euros en part fiscalisée soit un total de 7 766 euros.

7. Autorise, à l'unanimité, Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SDIS fixant les modalités de règlement de la contribution communale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui s'élève à 311 581.76 euros.

8. Fixe, à l'unanimité, un loyer mensuel de 6 euros le m<sup>2</sup> HT soit 7,20 euros le m<sup>2</sup> TTC pour le local 3 rue de l'Hautil.

9. Décide, à la majorité (5 Abstentions) de signer l'avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux lot 1 établissement scolaire pour un montant de 2 560,25 euros HT par mois soit une augmentation de 30,19% du marché initial.

10. Décide, à l'unanimité, de transférer le personnel du service politique de la ville à la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine.

11. Fixe, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle des fêtes et du matériel de sonorisation et mobilier de l'équipement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

12. Fixe, à la l'unanimité, les tarifs de location de la vaisselle du complexe socioculturel Paul Gauguin de la ville à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

13. Décide, à la majorité, (5 Abstentions), de rapporter la délibération du 17 septembre 2014 et de réaliser les rétrocessions foncières quartier ouest de la Noé – acquisitions et cessions ville / Opievoy.

14. Autorise, à la majorité, (5 Abstentions), le déclassement des parcelles référencées au cadastre sous la section AL n°431 (1873) et 433 (24 m<sup>2</sup>) de l'ancienne caserne des pompiers.

15. Décide, à la majorité (5 Abstentions), la cession des parcelles de l'ancienne caserne des pompiers rue Edouard Legrand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-Adjoint,



Pierre GAILLARD